

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S

1. GENERALITES

Les présentes conditions de vente font partie intégrante de tous les contrats d'achat et de vente établis par CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. Ces conditions, prises en compte et acceptées par l'acheteur au moment de la commande, ne pourront pas être modifiées de façon unilatérale par l'acheteur. Toute modification devra faire l'objet d'une acceptation écrite de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S.

2. ACCEPTATION

Toutes les commandes doivent être établies à l'ordre de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. et sont sujettes à l'acceptation par notre siège social situé à Villeurbanne, France. Tant que cette proposition n'aura pas été acceptée par écrit, nous nous réservons le droit de l'annuler sans engagement et à n'importe quel moment.

Cette proposition est établie suivant les conditions de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. définies dans le présent document.

Toute modification devra être communiquée par écrit et devra être acceptée par un responsable de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. La modification de nos conditions de vente peut affecter le montant de la dite proposition.

Le droit applicable est le droit Français.

Pour toute controverse concernant l'interprétation ou l'exécution des contrats d'achat et de vente, l'acheteur reconnaît et accepte la seule compétence juridique du tribunal de commerce de Lyon - FRANCE

3. EXPEDITION, DELAI & « FORCE MAJEURE »

Les dates d'expéditions sont estimées au mieux mais ne sont pas garanties. CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. fera tout l'effort raisonnable pour respecter les délais spécifiés y compris les délais d'expédition, mais ne pourra être tenu pour responsable de circonstances ou événements indépendants de sa volonté.

Ceci en particulier en cas de : force majeure, guerre, troubles publics, émeutes, accidents divers, grèves, incendie, défaillance d'un fournisseur ou incapacité de production.

Toute expédition, complète ou partielle, sera accompagnée par un bordereau de livraison détaillé et certifié conforme par un inspecteur de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. Charge à l'acheteur de vérifier à la réception de la marchandise l'état et les quantités de chaque article.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si elle n'a pas fait l'objet d'un écrit transmis à nos services dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date de réception.

Les prix de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. sont basés sur le point d'expédition (usine), ceci signifie que la responsabilité du matériel est transférée à l'acheteur au départ usine, lorsque le matériel est chargé à bord du camion. Tout dégât ou réclamation concernant le transport est de la responsabilité de l'acheteur. (CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. conserve une réserve de propriété de ses produits comme expliqué dans le point six (6) ci-dessous).

4. APPROBATION DE DOCUMENTS & SOUMISSION

Tous les plans préliminaires transmis avec nos offres et les informations qui s'y rattachent sont des illustrations qui permettent de voir de façon approximative l'encombrement et l'implantation du matériel.

Des plans certifiés conformes peuvent être fournis après réception de la commande.

Les plans et documents spécifiques nécessitant une approbation client seront fournis conformément aux délais mentionnés dans nos offres. Ces délais peuvent être affectés par la date de réception de commande ou de réception éventuelle des spécifications, schémas ou détails devant être fournis par le client. La négociation des conditions générales de vente peut aussi affecter la date de remise des documents.

L'acheteur ne peut se prévaloir d'une quelconque responsabilité de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. par rapport à l'utilisation de son matériel et aux dommages ou contamination en résultant, y compris une quelconque négligence de CONTINENTAL INDUSTRIE SAS.

9. ANNULATION OU REPORT DE COMMANDE

Sauf accord préalable de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S., en cas d'annulation de commande, l'acheteur sera dans

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute commande est sujette à l'approbation du crédit client. Les conditions de paiement de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. sont 100% net à 30 jours date d'expédition de la totalité ou d'une partie du matériel.

Tout autre terme de paiement doit être discuté avant la confirmation de commande et affectera nos prix.

Toute commande transmise à CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. mentionnant une retenue de paiement libérable à la date à laquelle l'installation est terminée ne sera pas acceptée. Le paiement ne peut en aucun cas être soumis à l'attente d'un règlement éventuel d'un tiers.

En cas de paiement après échéance, des pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour de paiement effectif à un taux de 1 _ % par mois. Si les conditions financières de l'acheteur se dégradent ou si les paiements ne sont pas effectués en temps et en heure, CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande ou d'exiger le paiement comptant avant la livraison. De même CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. se réserve le droit de ne pas fournir les manuels, les divers certificats ou les prestations de mise en route jusqu'à l'obtention des paiements. Tous les frais de recouvrement ainsi que les frais d'avocats seront à la charge de l'acheteur.

Lorsque l'acheteur est responsable de l'enlèvement du matériel, la date de fin d'exécution des travaux est considérée comme étant la date de mise à disposition du matériel. La facturation sera établie à partir de cette même date. Le matériel sera stocké par nos soins et nous nous réservons le droit de facturer à l'acheteur les frais de stockage et d'assurance.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'au paiement complet et effectif, et ce, au nom du Code Commercial Uniforme et sans formalité légale.

7. TRANSPORT

Toute réclamation de perte ou dommage sur du matériel en transit découle de la responsabilité du destinataire. CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. assistera au mieux l'acheteur. Toute réclamation concernant des manquements ne pouvant être de la responsabilité du transporteur ne sera prise en considération que si elle nous est transmise par écrit dans les 3 jours qui suivent la date de réception du matériel.

8. LIMITE DE RESPONSABILITE

Même en cas de rupture de contrat, de garantie ou de négligence, CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. ne sera pas tenu d'indemniser tout dommage indirect ou tout dommage immatériel, tel que mais non limité à, perte de profit ou de revenu, perte d'équipement, coût financier, remplacement de matériel, frais d'entretien, perte d'exploitation ou quelconque réclamation de l'acheteur.

De même CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. ne pourra être tenu pour responsable du délai d'achèvement de contrats et de commandes, ou de l'expédition ou la livraison des biens, ou pour tout dommage supporté par l'acheteur en raison du délai, quand ce dit délai est, directement ou indirectement causé par, incendie, inondation, accident, émeute, guerre, ingérence de l'Etat, priorités, embargo, grèves, insuffisance de personnel, de carburant, de matériaux ou de fournitures, moyens de transport inadéquats ou toute cause similaire ou non en nature, à un ou tous les éléments ci-dessus spécifiés qui dépassent les capacités de contrôle de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S.

Sauf accord écrit de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S., le matériel fabriqué par CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. ne peut être utilisé pour des activités en rapport avec le nucléaire. CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. se dégage de toute responsabilité concernant l'utilisation de son matériel et des dommages, dégâts ou contamination nucléaire éventuels.

Cette garantie ne concerne pas les équipements ou partie de ceux-ci qui ont été endommagés ou réparés hors de toute usine CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S., ou qui ont été endommagés par une mauvaise installation, utilisation, par l'érosion ou corrosion de toute sorte, ou soumis à un mauvais usage ou utilisation abusive, négligence ou incident.

CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S n'indemniserà ou ne remboursera en aucun cas les réparations, modifications,

l'obligation de s'acquitter des frais déjà engagés et du matériel déjà acheté. Le montant devra inclure une marge raisonnable. Tous les coûts relatifs à la suspension ou au report d'une commande de la part de l'acheteur seront à la charge de celui-ci.

10. PERFORMANCE

Les performances des équipements de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. sont établies à partir des données fournies par l'acheteur. Les performances sont seulement des valeurs estimées par calculs suivant les meilleures formules de conversion utilisées dans l'ingénierie. Les conditions particulières du site peuvent avoir une influence sur les performances qui seront réellement obtenues sur le site.

11. GARANTIE

Pour le bénéfice de l'utilisateur d'origine seulement, CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. garantit les équipements de sa fabrication, construit avec soins dans des matériaux de qualité et sans défaut, sous réserve qu'ils soient installés, utilisés et entretenus dans les conditions normales d'utilisation et en accord avec nos préconisations écrites.

CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. remplacera ou réparera les pièces défectueuses en notre usine ou tout lieu de notre convenance. Les frais de port sont à la charge du client. Toutes les pièces défectueuses seront expertisées par nos soins et ne seront prises en garantie que si elles ont fait l'objet d'une utilisation normale par l'utilisateur d'origine. Sont exclues les pièces d'usures et les pièces ayant subi des chocs.

La garantie est de 12 mois après la mise en service, limitée à 18 mois date de livraison. Les consommables comme les courroies ou les filtres sont exclus de cette garantie.

Cette garantie, dont les recours sont énumérés ci-dessus, est formellement établie par CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. et acceptée par l'acheteur tenant lieu de toute autre garantie. CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. décline toute garantie implicite de commerciabilité ou d'adaptation à un usage particulier. Nous ne serons pas tenus comme responsables de tout dommage indirect, accessoire ou conventionnel et en aucun cas responsables d'un montant en excédent du prix total d'achat de l'équipement. CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. n'émet aucune garantie, expresse ou implicite, que l'équipement répondra à toutes les exigences du cahier des charges.

Dans le cas où l'équipement à livrer est contractuellement soumis à l'accord final d'un ingénieur conseil, qui désapprouve notre équipement avant expédition, la commande peut être annulée par l'un de nous, sans responsabilité aucune envers l'autre, pourvu que CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. ait le droit de s'opposer à la décision de l'ingénieur conseil, et dans ce cas, ce droit doit être stipulé dans le contrat ou sous les lois et règles applicables.

Dans le cas où l'ingénieur conseil n'a pas donné d'accord final pour l'équipement dans les 20 semaines qui suivent l'envoi des documents originaux, CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. peut annuler la commande sans responsabilité aucune.

effectuées ou ordonnées par un tiers sans l'autorisation écrite préalable de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. Cette garantie n'inclut aucun frais d'installation, de démontage, ou de transport qui pourraient être liés à des réparations ou remplacements sous garantie.

La réparation, le remplacement ou remboursement du prix d'achat par CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S., comme unique alternative, serait l'unique moyen de rompre cette garantie.

CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. ne propose aucune garantie concernant les pièces de rechange, accessoires ou éléments sous-traités. La garantie qui s'applique pour ces articles est celle proposée par les fabricants respectifs et sera communiquée par le biais de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. à l'utilisateur final de son matériel et aux dommages ou contamination en résultant, y compris une quelconque négligence de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S.

12. TAXES

Les taxes ne sont pas incluses dans nos offres. Toutes les taxes applicables seront ajoutées et facturées séparément.

13. TESTS DU NIVEAU SONORE

CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S. certifie un niveau sonore mesuré en champ libre seulement, effectué dans nos ateliers et en conformité avec les surpresseurs et éléments tournants assemblés par nos soins. Nous ne pouvons et ne donnerons aucune garantie ni certificat sur le niveau sonore qui sera obtenu sur le site.

Ceci du fait des nombreux paramètres pouvant interférer sur le niveau sonore, comme la taille du local, les matériaux de construction, les autres équipements du local, les espaces, la ventilation, la tuyauterie etc. Se référer à notre proposition pour tout détail spécifique.

14. MISE EN ROUTE

Sauf spécifié sur notre offre, l'installation, la mise en route et la formation au produit ne sont pas incluses dans notre prix.

Ces responsabilités sont à la charge exclusive de l'acheteur.

Une formation en usine est envisageable aux conditions de notre offre, avec tout les frais de transport et d'hébergement à la charge du client sur la base des frais réels +10 %. La prestation est basée sur un standard de 8 heures de travail journalier et s'entend du jour du départ au jour du retour.

Les heures supplémentaires seront facturées à 1.5 fois le taux horaire et les jours travaillés en week-end à 2 fois le tarif journalier.

15. VARIATIONS

Pour être valable, toute modification apportée aux présentes conditions générales d'achat devra être approuvée par un responsable de CONTINENTAL INDUSTRIE S.A.S.